CRÉDIT DOCUMENTAIRE

La Banque d'Algérie recule

La Banque d'Algérie revient sur sa décision de limiter le différé de paiement à 60 jours maximum, dans le cadre du crédit documentaire. L'obligation est assouplie en faveur des PME de production et des importateurs de produits essentiels qui pourront payer au-delà de 60 jours.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Le 9 décembre 2010, le directeur général des changes de la Banque d'Algérie avait instruit, à titre individuel, les P-dg des banques et établissements financiers de prendre toutes les dispositions pour réduire la dette extérieure à court terme. Il s'agissait de ramener l'encours, à la fin décembre 2010, de cette dette qui croit «à un rythme non souhaitable» au volume de la fin décembre 2009.

En ce sens, les banques ont été soumises à l'obligation de limiter les différés de paiement, dans le cadre du crédit documentaire, à 60 jours maximum. Sachant que la banque de l'importateur est tenue systématiquement de payer la banque du fournisseur.

En d'autres termes, les différés de paiement qui constituent une part importante de la dette extérieure à court terme ne devaient plus dépasser les 60 jours maximum. Cette mesure est entrée en vigueur dès le début janvier 2011.

L'autorité bancaire change de cap

Or, le 13 février 2011, soit 3 mois plus tard, le même directeur des changes avait adressé des correspondances individuelles aux P-dg des banques qui révèlent le changement de cap de la Banque centrale. A contrario du ton ferme de la correspondance du 9 décembre 2010, celle du 13 février est formulée de manière plus ambiguë, plus souple. Ainsi, il y est précisé que «le dispositif mis en place par l'article 69 de la loi de finances complémentaire pour 2009 ne fait aucune discrimination entre les différents types de crédit documentaire en tant que mode de règlement des opérations de commerce international».

Seulement, «il appartient à l'opérateur économique, en concertation avec sa banque domiciliataire, de choisir le type de crédit documentaire le plus approprié et le plus adapté à ses capacités financières et à la nature de l'opération», écrit ce responsable de la Banque centrale.

Signe d'inflexion, le même correspondant écrit que «la lettre de la Direction générale des changes du 9 décembre 2010 n'avait d'autres objectifs que de sensibiliser les banques à l'accroissement rapide de la dette extérieure à court terme et les inviter à tout mettre en œuvre à l'effet de contenir cette expansion non souhaitable».

Et pour expliquer cette inflexion, le directeur des changes indique que «la solidité de la position financière extérieure de l'Algérie et l'excès de liquidités sur le marché monétaire doivent amener les banques à proposer à leur clientèle, notamment les PME, l'ingénierie financière (maturité, coût, crédit relais,…) nécessaire en fonction du risque client pour satisfaire leur demande, tout en veillant au respect des orientations économiques des pouvoirs publics».

La souplesse est concédée aux PME

Il n'est plus question de ramener le volume d'endettement à zéro mais d'œuvrer à le contenir. Ce qui signifie que la Banque d'Algérie revoit ses propres dispositions rigides, en termes de délais de paiement fixes. En d'autres termes, les banques pourront tant accorder des financements que d'autoriser les différés de paiement pour leurs clientèles, sans limitation de durée.

Ainsi, la Banque centrale concède un assouplissement en faveur des PME de production, notamment celles à trésorerie faible, dans l'incapacité de respecter l'obligation.

Mais aussi en faveur des importateurs de produits essentiels, notamment pharmaceutiques et de nécessité, et autres intrants et biens urgents. A contrario, les grandes entreprises, les sociétés à trésorerie importante, celles qui importent d'autres biens, ne sont pas concernées par cette modification.Et c'est ce qui a été convenu lors d'une réunion technique des banques et établissements financiers, au lendemain de cette correspondance. Au-delà de sa pertinence, dans la mesure où l'inapplicabilité de la première mesure était évidente, cette volte-face de la Banque d'Algérie révèle, clairement, l'absence de bonne maturation des décisions prises.

En trois mois à peine, une banque centrale et, partant, les pouvoirs publics adoptent des dispositions coercitives censées être définitives puis remettent en cause leurs propres décisions. Signe révélateur de l'absence de visibilité et de lisibilité de la conduite bancaire, financière et économique du pays.

C. B.

Photo : DR.

Les banques soumises à l'obligation de limiter les différés de paiement.

POUR LA RELANCE DE LA FILIÈRE TOMATE INDUSTRIELLE

Benaïssa se réunit avec les DG des banques

Selon des sources crédibles, le ministre de l'Agriculture se réunira, aujourd'hui mercredi, avec les premiers responsables des banques publiques dans le but de prendre les mesures adéquates et les décisions appropriées afin de relancer la filière de la tomate industrielle. «Cette réunion, qui se déroulera au niveau du ministère de tutelle, abordera les dettes contractées par les conserveurs auprès des banques publiques. Aussi les banques seront-elles sollicitées pour mettre à disposition des conserveurs des financements, et ce, avant le démarrage de la campagne agricole de la tomate industrielle, ces jours-ci», ont ajouté nos sources.

Nos sources ont indiqué que «le ministre passera en revue avec les DG des banques plusieurs variantes en ce qui concerne le rééchelonnement et le re-profilage des dettes bancaires de l'ensemble des conserveurs. Des dettes qui concernent exclusivement les intérêts et les agios, étant donné que quasiment tous des conserveurs ont payé l'essentiel de leurs dettes».

Pour rappel, les capacités industrielles de production dans l'Est algérien sont de l'ordre de 180 000 tonnes de DCT (double concentré de tomate par saison) avec un potentiel de 30 usines de transformation qui peuvent absorber la production jusqu'à horizon 2020.

Aussi, selon des données statistiques, la filière peut générer chaque année un chiffre d'affaire, qui varie entre 12,5 et 15 milliards de dinars avec, à la clé, plus de 140 000 emplois directs. Ce sont plus de 10 000 exploitations agricoles avec leur potentiel agricole qui sont engagées dans la filière représentant 30 000 ha des meilleures terres de plaines du territoire national.

Reste que les pouvoirs publics sont tenus plus que jamais à mettre en place une stratégie globale et une vision économique intégrant des instruments de veille, de régulation et de fonctionnement pour que la filière de la tomate industrielle puisse renaître de ses cendres, se mettre à niveau et s'adapter particulièrement à la compétitivité internationale. Notre pays dispose de l'expérience, du savoir-faire et des capacités nécessaires pour devenir un grand exportateur de DCT, étant donné que le produit est bio et d'excellente qualité.

Daoud Allam

QUATRE ÉMEUTIERS ONT ÉTÉ TRANSFÉRÉS VERS BOUIRA

La population de Chorfa exige la délocalisation du siège de la gendarmerie

La ville de Chorfa, située à 50 km à l'est de Bouira, a vécu pendant trois nuits successives des affrontements violents entre des dizaines de jeunes et les gendarmes.

Les faits remontent à vendredi lorsque, dans la soirée, de jeunes émeutiers se sont attaqués au siège de la gendarmerie, situé au centre-ville.

La riposte des gendarmes a eu lieu le lendemain, samedi, dans la soirée. Trois jeunes soupçonnés d'avoir participé aux émeutes ont été arrêtés, dont un interpelé à son domicile.

Ce geste, perçu comme une atteinte à l'honneur d'une famille, a soulevé l'ire des jeunes d'autres cités qui se sont rués vers le siège de la gendarmerie, le bombardant toute la nuit de pierres et de toutes autres sortes de projectiles.

Le P/APC, certains élus et sages de la ville, sont intervenus, permettant ainsi de calmer les esprits et de libérer les trois jeunes, aux environs de 2 heures du matin.

Cependant, juste après la libération des trois jeunes, de nouvelles émeutes ont éclaté, se poursuivant jusqu'au lendemain, dimanche. La cause ? Deux des trois jeunes libérés portaient des pansements et des bandeaux sur la tête, preuve qu'ils ont été brutalisés par les gendarmes.

Dans la soirée, ces derniers ont encore procédé à l'arrestation de sept autres jeunes émeutiers dont trois mineurs. Dans la même nuit, d'autres sages de la ville sont intervenus pour leur libération, mais le chef de la brigade leur expliquera que parmi ces sept jeunes arrêtés, seuls trois mineurs seront libérés, après signature du PV par leurs parents, alors que les quatre autres, majeurs, ont été déjà transférés à Bouira pour comparution devant le procureur de la République.

Lundi, durant toute la journée, la situation était restée tendue, mais en soirée, d'autres sages de la ville ont réussi à calmer les esprits.

Ceci étant, lors des multiples réunions qui ont été tenues au siège de l'APC, ayant regroupé le maire, les élus locaux, les représentants des jeunes et les sages de la commune, tous ont été unanimes à dire que la présence du siège de la brigade de la gendarmerie au centre-ville est devenue insupportable pour la population, surtout lors des troubles.

Aussi, et même si tout le monde s'accorde sur l'importance du corps de la gendarmerie pour assurer la sécurité et la quiétude des citoyens, il n'en demeure pas moins que la délocalisation de ce siège à la périphérie de la ville de Chorfa est devenue une nécessité.

Y. Y.